

Les Avantages du contrat d'Apprentissage

Pour le jeune :

- » Décrocher un diplôme dans le domaine agricole du CAP à la Licence Professionnelle
- » Bénéficier d'une réelle expérience professionnelle grâce à l'Alternance **CFA / Entreprise**
- » Etre accompagné tout au long de la formation par le CFA Agricole FORMA'TERRA
- » Etre salarié et rémunéré durant toute la formation
- » Bénéficier d'une aide de 500€ au financement du permis B (pour les apprentis majeurs)

Le salaire de l'apprenti.e est calculé sur la base du SMIC

Les Avantages du contrat d'Apprentissage

Pour l'employeur * :

- » Aide unique à l'embauche de l'apprenti.e
- » Aide unique à l'emploi pour les travailleurs en situation de handicap

** entreprise de moins de 250 salariés*



L'apprenti.e est rémunéré.e selon une grille précise qui dépend de son âge et de son année de formation.

| ÂGE | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année | 3 ^{ème} année |
|---------------------|---|---|---|
| De 16 à 17 ans | 477,07 € | 689,10 € | 971,80 € |
| | 27 % du SMIC | 39 % du SMIC | 55 % du SMIC |
| De 18 à 20 ans | 759,77 € | 901,13 € | 1 183,83 € |
| | 43 % du SMIC | 51 % du SMIC | 67 % du SMIC |
| De 21 à 25 ans | 936,47 € | 1 077,82 € | 1 378,20 € |
| | 53 % du SMIC ou 53 % du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) | 61 % du SMIC ou 61 % du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) | 78 % du SMIC ou 78 % du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) |
| De 26 ans et plus * | 1 766,92 € | 1 766,92 € | 1 766,92 € |
| | 100 % du SMIC ou 100 % du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) | 100 % du SMIC ou 100 % du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) | 100 % du SMIC ou 100 % du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) |

Grille des salaires du contrat d'apprentissage au 1^{er} mars 2024

EPLEFPA
FORMA'TERRA



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FORMATIONS Grandeur Nature

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail entre :

- Un jeune de 16 à 29 ans*, ayant satisfait à l'obligation scolaire et motivé par un projet professionnel
- Une entreprise habilitée à former des jeunes en apprentissage

Objectifs :

Donner à des jeunes une formation générale, théorique et pratique, dans l'objectif d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme **en alternant** des périodes de formation en Centre de Formation d'Apprentis et des périodes d'activités en Entreprise.

Où nous contacter ?

Standard CFAA :

Tél : 02 62 45 92 92 ✉ cfaa@formaterra.re

Développeur CFAA :

☎ 06 92 65 44 73 ✉ developpeur@formaterra.re

Suivez-nous sur :

<https://formaterra.re/>



formaterra.re

CARTE PÉDAGOGIQUE 2023-2024

FORMATIONS du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en **CONTRAT D'APPRENTISSAGE** au CFAA FORMA'TERRA



Aménagement - Paysage - Environnement



Soins aux animaux

Production

SAINT-PAUL

- CAPa** Jardinier Paysagiste (JP)
- CAPa** Palefrenier Soigneur (PS)
- CAPa** Agriculture des Régions Chaudes (ARC)

BP Aménagements Paysagers (AP)

BP REA Responsable d'Entreprise Agricole

BTSa Agronomie Cultures Durables (ACD)

CS Arboriste Élagueur (AE)

CS Conduite Production Agrobiologique et Commercialisation (CPABC)

Licence Pro Agriculture Bio Conseil et Développement

PITON SAINT-LEU

BAC PRO Technicien Conseil Vente en Animalerie (TCVA)

BTSa Aménagements Paysagers (AP)

SAINT-BENOÎT

CAPa Agriculture des Régions Chaudes (ARC)

CAPa Jardinier Paysagiste (JP)

BP REA Responsable d'Entreprise Agricole



Des formations au plus proche du territoire !